

## **GUIDE DE L'ORGANISATEUR CLASSES BLEUES**

Bienvenue à la **Baie de Beauport, La Plage en ville!**

Dans ce document, vous trouverez toute l'information nécessaire pour faciliter votre arrivée.

1. Description du forfait
2. Politiques de réservation
3. Adresse et plan
4. Procédures d'accueil
5. Consignes de sécurité et réglementation
6. Informations utiles

### **INFORMATIONS ET RÉSERVATION**

**(418) 266-0722, option # 2**  
[info@baiedebeauport.com](mailto:info@baiedebeauport.com)

---

## DESCRIPTION DU FORFAIT

Venez découvrir notre plage, nos activités, nos terrains multisports, nos jeux d'eau et bien plus!

Le forfait **Classes bleues** inclut :

L'accès au site (plage, jeux d'eau et module de jeux)

Les frais d'accès

Les frais de coordination pour la planification et l'accueil de votre groupe

L'accès aux terrains multisports (Volleyball de plage, soccer, espace pour frisbee) \*

Zone jeunesse (espace déterminé pour les groupes jeunes et déposer les effets) \*\*

L'accès à la Pumptrack (selon disponibilité, n'inclut pas les BMX et situé à l'extérieur de la zone jeunesse)

Tarif : **6,00\$** / personne

Taxes applicables et frais d'administration en sus

Minimum de 25 personnes

Offre valide du lundi au jeudi (selon disponibilité)

Stationnement sans frais pour les Autobus et accès sans frais pour le chauffeur

Gratuité : 1 accompagnateur gratuit par 20 personnes

Dans le but d'assurer une expérience sécuritaire et agréable pour les usagers, des analyses d'eau journalières sont effectuées dans la zone de baignade par le laboratoire de la Ville de Québec. La baignade est ouverte lorsque la qualité d'eau répond aux critères déterminés par les autorités compétentes. Les autorités compétentes de la Ville de Québec déterminent si la baignade est ouverte ou non. Il est de votre responsabilité de consulter notre site internet le matin (vers 9h00 AM) si vous désirez connaître les conditions de baignade de la journée (en haut de page à droite). <https://baiedebeauport.com/fr/>

\* Le nombre de terrains sportifs disponibles n'est pas garanti et dépend de la disponibilité. Une boîte contenant des ballons et autres matériels sera disponible dans la zone jeunesse.

\*\*L'espace jeunesse est une section de site désignée pour les groupes jeunes afin de faciliter la supervision de vos participants et de les regrouper près des services. Un espace pour déposer les boîtes à lunch est également mise à votre disposition.

---

## POLITIQUES DE RÉSERVATION DES CONTRATS

**Client** : La personne responsable signant ce contrat en son nom personnel ou au nom d'une association ou compagnie.

**La Baie de Beauport** : Le site de la Baie de Beauport est un site du Port de Québec et est Gérée par Gestev. La Baie de Beauport pour les fins de contrat est représentée par Gestev.

### 1 - RESPONSABILITÉS

1.1. Les obligations de la Baie de Beauport quant à l'exécution de ce contrat se limitent aux conditions spécifiques stipulées dans ce contrat.

1.2. Le client sera responsable de tout dommage causé aux lieux ou à une partie du site (incluant les espaces publics et les espaces verts) par ses invités, employés ou fournisseurs ainsi que de la perte de tout bien appartenant à la Baie de Beauport. Le client doit fournir le nom de la personne responsable sur place et s'engage à respecter tous les règlements de la Baie de Beauport, de la Ville de Québec et toute autre législation pouvant intervenir dans la tenue de l'activité ou événement.

1.3. La Baie de Beauport n'est pas responsable des biens perdus, endommagés ou volés, incluant le matériel loué, tel que l'équipement audiovisuel, qui sont la responsabilité du client.

1.4. Le client s'engage à ne placer aucun écriteau et/ou affiche sur les lieux de la Baie de Beauport sans avoir obtenu l'autorisation écrite de la Baie de Beauport.

1.5. L'utilisation de canons à confettis est interdite. Dans le cas contraire, les frais de nettoyage devront être défrayés par le client.

1.6. Le client ne pourra tenir une exposition ou un salon sans l'autorisation écrite de la Baie de Beauport.

1.7. La Baie de Beauport ne fournit aucun matériel et main-d'œuvre pour l'arrivée et l'expédition des marchandises. Des frais d'administration de minimum de 25\$ par colis seront portés à la facture maîtresse si des procédures de réception et retour de marchandises sont effectuées par la Baie de Beauport.

1.8. Le client ne pourra utiliser le nom et le logo de la Baie de Beauport sur son matériel publicitaire et promotionnel sans l'autorisation écrite de la Baie de Beauport.

1.9. La Baie de Beauport verra à l'exécution de cette entente dans les termes négociés à moins de faire face à un cas de force majeure ou motif exceptionnel.

1.10. Le niveau de bruit, en particulier produit par les appareils de son, doit être maintenu à un volume raisonnable.

1.11. Tous les taxes et coûts des permis nécessaires à l'activité seront défrayés par le client.

1.12. Les prix indiqués au contrat sont garantis pour la période de vingt-et-un (21) jours.

---

### 2 - POLITIQUE DE DÉPÔT

Un dépôt de 25% est requis à la signature du contrat (à l'exception des écoles publiques, des camps de jours et de loisirs municipaux et des organismes gouvernementaux). Le dépôt est non-remboursable, mais il peut servir à régler les frais exigibles suite à une annulation ou à l'attrition, tel qu'il est stipulé dans les politiques d'annulations et d'attrition.

Si le dépôt est fait par chèque, il doit être fait au nom de **Gestion d'événements Gestev Inc.- Baie de Beauport**. Ce dépôt n'est pas remboursable en cas d'annulation après les délais prévus dans le présent contrat.

### 3 - POLITIQUE RELATIVE AU DÉLAI DE CONFIRMATION

Tel qu'entendu, les services mentionnés ci-dessus vous sont offerts sur une base provisoire et votre confirmation est nécessaire au plus tard le (21 jours à partir de la date de réception du contrat). Afin de considérer cette réservation sur une base définitive, veuillez s'il vous plaît signer, apposer vos initiales au bas de chacune des pages et nous retourner une (1) copie accompagnée de votre dépôt.

### 4 - POLITIQUES D'ANNULATION DE L'ENTENTE

Advenant l'annulation de la totalité de l'entente et sur réception d'un avis écrit, le client s'engage à payer à la Baie de Beauport dans un délai de 30 jours, les frais d'annulation fixés selon le tableau suivant pour des motifs autres que les motifs exceptionnels mentionnés plus-bas.

-----  
Jusqu'à 48 heures ouvrables avant la date de l'événement      Aucun frais

-----  
Moins de 48 heures ouvrables avant la date de l'événement      25% (dépôt)  
-----

### 5 - MOTIFS EXCEPTIONNELS

La présente entente peut être annulée par avis écrit de l'une ou l'autre des parties dans des circonstances exceptionnelles telles que le feu, cataclysme, émeute, l'adoption de politiques gouvernementales prohibitives, grève ou conflit de travail, autres cas fortuits ou forces majeures rendant impossibles, illégaux ou contre-indiqués la tenue de l'événement et les services décrits. L'activité peut être reportée sans frais dans la même saison lorsque la température n'est pas favorable à la tenue de l'événement.

---

## **6 - MODALITÉS DE PAIEMENT**

6.1 Le client reconnaît que tous les coûts sont payables à l'avance ou à l'arrivée, à moins d'entente contraire avec la Baie de Beauport.

6.2 Lorsqu'un mode de facturation est autorisé, le client accepte d'acquitter les factures dans les 30 jours (net) suivant la réception de la facture et qu'un intérêt mensuel de 2% (24% par année) est exigible sur les comptes en souffrance.

6.3 Pour les associations et compagnies, le client reconnaît être le fondé de pouvoir de cet organisme et s'engage personnellement à défrayer tous les coûts qui seraient ultérieurement demeurés impayés par son organisme, à moins qu'il n'ait pas autorisé ces dits coûts.

6.4 Lorsque le client conteste une partie des coûts facturés, il doit aviser le service de la comptabilité dans les dix (10) jours suivant la réception des factures. Le client reconnaît que ces cas de litige ne le relèvent pas de la responsabilité de payer les coûts, conformément aux politiques d'annulations et d'attritions pour la portion non litigieuse de la facture.

### **6.5 Taxes et services**

Prendre note que le service et les taxes seront ajoutés, selon le service requis :

- Frais d'administration et de service (15%) – lorsqu'il y a location de salle ou repas par notre traiteur
- Tout bien ou service mentionné au présent contrat est assujéti aux taxes sur les biens et services en vigueur dans la province de Québec au moment de la tenue de l'événement.

TPS - (5%), TVQ - (9,975%)

Tous les montants mentionnés dans le contrat sont en devises canadiennes (CAD).

## **7 - AUTRES POLITIQUES ET MODALITÉS**

7.1 Nous nous réservons le droit d'annuler ou de modifier les réservations lorsqu'il apparaît que le client se livre à des activités frauduleuses ou inappropriées, ou lorsqu'il apparaît que les réservations contiennent ou résultent d'une erreur.

7.2 Un site ou une salle laissée dans un état de malpropreté excessive engagera des frais de nettoyage supplémentaires. Il est de la responsabilité du client de s'assurer de démonter les installations ou décorations et de ramasser son matériel.

7.3 Le site de la Baie de Beauport est un endroit public et accessible aux clients et usagers. En conséquence nous ne pouvons pas garantir la privatisation du site lors d'un événement. La Baie de Beauport n'est pas responsable du contrôle de foule ou des éléments hors de notre contrôle.

---

## ADRESSES ET PLAN DU SITE

À seulement 5 minutes du centre-ville, accessible de l'autoroute Dufferin et de Limoilou. Tous les chemins mènent à La Baie de Beauport!

### Baie de Beauport

1 boulevard Henri-Bourassa,  
Québec (QC) G1J 1W8

### Baie de Beauport (adresse postale)

1 boulevard Henri-Bourassa,  
C.P. 53060, CPS de la Canardière  
Québec (QC) G1J 5K3

## PLAN DU SITE - Classes bleues



Il est très important d'aviser votre transporteur (autobus) qu'il se doit de respecter la limite de vitesse de 15km / heure sur le chemin et les aires de circulation.

Si le chauffeur de l'autobus demeure sur place, il doit stationner son véhicule à l'endroit désigné après avoir déposé votre groupe (espace asphalté situé à gauche après la guérite).

## PROCÉDURES D'ACCUEILS

- 1- À votre arrivée, dirigez-vous dans l'espace de stationnement situé à gauche du pavillon principal et suivre les indications de nos préposés.
  - 2- Les gens de votre groupe devront demeurer assis dans l'autobus pour permettre à nos préposés au service à la clientèle de vous accueillir, vous remettre les bracelets et confirmer le nombre de personnes.
  - 3- Le responsable de votre groupe doit faire la distribution des bracelets avant de sortir de l'autobus.
  - 4- Vous trouverez ci-après les **CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET RÉGLEMENTATION**. Nous vous demandons d'en lire le contenu à votre groupe avant l'arrivée, sans quoi vous devrez le faire avant de descendre de l'autobus.
  - 5- Vous devez utiliser les trottoirs pour vous rendre sur le site (ne pas traverser par le stationnement).
  - 6- Afin d'assurer un maximum de sécurité, nous vous demanderons de nous fournir un numéro de téléphone où il est possible de joindre rapidement une personne-ressource.
  - 7- Nos préposés dirigeront votre groupe vers la **Zone jeunesse**. Cet espace est un endroit désigné sur le site où sont regroupés les aires de jeux pour les jeunes, les jeux d'eau, une zone d'ombre et un espace pour déposer vos boîtes à lunch et vos effets personnels.
  - 8- Avant d'entrer sur le site, nous vous recommandons de convenir d'un lieu de rassemblement avec les participants de votre groupe. **\*\*Tous les jeunes doivent connaître le nom de la personne ressource attitrée à leur groupe\*\***
  - 9- Il est également important d'aviser les participants d'une heure précise pour le rassemblement du repas et du départ.
  - 10- Il est également conseillé d'aviser les participants de votre groupe des endroits importants à connaître : Le Mirador des sauveteurs, le point de service (boutique) pour la location de ballons, les toilettes et les abreuvoirs.
  - 11- Afin de nous aider à garder les lieux propres et agréables pour l'ensemble des usagers, il est conseillé d'accompagner les jeunes enfants aux toilettes et d'y aller par petits groupes.
  - 12- Veuillez prendre note que les modes de paiement acceptés sont : argent comptant, débit, chèques d'institution (aucun chèque personnel) et cartes de crédit Visa et MasterCard. Si votre groupe a reçu l'autorisation d'être facturé, la facture sera payable dans une période ouvrable de 30 jours (net) suivant votre visite à la Baie de Beauport.
-

---

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET RÉGLEMENTATION

Nous vous remercions de la confiance témoignée pour la tenue de votre activité. Notre équipe qualifiée de sauveteurs, de sécurité nautique et de préposés veille à votre sécurité, à votre bien-être et au respect des consignes. Afin de vous assurer de la sécurité des participants de votre groupe, nous vous demandons de leur lire les **consignes** qui suivent dans l'autobus, **AVANT** le début de votre activité à la Baie de Beauport.

### RÉGLEMENTATION

- 1- Les contenants de verre sont interdits sur la plage.
  - 2- Il est interdit de fumer (incluant vapoteuses) à proximité des bâtiments et sur la plage.
  - 3- Les enfants de moins de 14 ans doivent être sous la supervision d'un adulte.
  - 4- Il est interdit de courir et/ou de se bousculer dans les jeux d'eau.
  - 5- Pour votre sécurité il est interdit de plonger ou sauter tête première dans les aires de baignades ou les jeux d'eau.
  - 6- Les usagers doivent respecter la délimitation des zones de baignade.
  - 7- Il est interdit de se baigner lorsque la baignade n'est pas ouverte.
  - 8- Il est interdit de se baigner sous l'influence de l'alcool ou de drogue.
  - 9- Nous vous demandons de ramasser vos déchets et d'en disposer aux endroits prévus à cet effet.
  - 10- Nous vous demandons de replacer le matériel que vous avez déplacé à son endroit initial (BMX, ballons, Hamacs, Chaises, etc.).
  - 11- En tout temps vous devez respecter les consignes de sécurité et les consignes énoncés par les préposés. Tout manquement aux consignes de sécurité pourrait entraîner l'expulsion du contrevenant.
  - 12- Il est interdit d'uriner ou de déféquer dans les aires de baignade et les jeux d'eau.
  - 13- Veuillez noter que les boissons alcoolisées provenant de l'extérieur sont interdites sur l'ensemble du site.
  - 14- L'usage de drogue ou toute activité illégale sur le site entraînera l'expulsion immédiate du contrevenant.
  - 15- La Baie de Beauport n'est pas responsable de tout bris, perte ou vol.
  - 16- Les animaux de compagnies en laisse sont admis sur le site.
  - 17- Le port d'un maillot de bain décent, couvrant le haut (le buste) et le bas du corps pour les femmes et le bas du corps pour les hommes est obligatoire.
-



### QUALITÉ DE L'EAU

Ne pas avaler l'eau dans laquelle vous vous baignez. L'eau d'une aire de baignade, même si des analyses démontrent sa qualité, n'est pas potable. Surveillez particulièrement les enfants à cet effet.

Mettre une couche spécialement conçue pour la baignade à son bébé et la changer fréquemment. Amener son jeune enfant à la toilette régulièrement.

Éviter de se baigner en cas de blessure ouverte.

Ne pas nourrir les oiseaux et autres animaux sauvages.

Prendre une douche après la baignade, sur place ou une fois de retour à la maison. Pour les jeunes enfants, il est fortement conseillé de minimalement se rincer en utilisant nos douches de plage.

Les personnes souffrant de diarrhées ne devraient pas se baigner pour éviter de contaminer les autres baigneurs.

Se laver les mains après la baignade et avant de manger.

Les personnes dont le système immunitaire est affaibli sont plus susceptibles d'attraper des maladies. Il est donc conseillé de s'informer auprès de son médecin avant de participer à des activités pouvant les mettre à risque, dont la baignade.

Informez le personnel d'un incident ou d'une anomalie susceptible d'affecter la qualité de l'eau ou la santé des baigneurs.

### Ce qu'il faut retenir

L'eau d'une aire de baignade n'est pas potable.

L'adoption de comportements préventifs est la meilleure façon d'éviter les ennuis de santé à la suite d'une baignade à la plage.

---

### INFORMATIONS UTILES

#### Apportez votre lunch!

De nombreuses tables à pique-nique et des étendues gazonnées sont à votre disposition sur le site pour partager un bon repas, une collation ou simplement profiter d'un moment de détente.

Un oubli? Envie d'une pâtisserie? Notre Foodtruck et notre bar laitier sauront combler vos petits creux.

Menu spécial boîte à lunch ou friandise glacée disponible en précommande!

#### Hydratez-vous!

Des bouteilles d'eau sont en vente dans nos différents points de service et des endroits pour remplir vos gourdes et bouteilles sont disposés sur le site.

#### Accessoires de plage!

Il est **FORTEMENT** conseillé de porter des souliers de plage ou souliers d'eau. La Baie de Beauport est une plage/grève constituée de sable et de gravier par endroits. Des cailloux, galets, débris de bois et autres petits objets peuvent se trouver au fond de l'eau ou sur la plage. Le port de ce type de chaussures prévient également les égratignures sur les trottoirs de béton et les échardes sur les trottoirs de bois. Il est possible de se procurer des souliers d'eau à la boutique.

De l'écran solaire, des chapeaux et des lunettes solaires sont également des accessoires essentiels pour passer une journée à la plage. Ces accessoires sont également disponibles à la boutique.

#### Vestes de flottaison!

Veuillez noter qu'il est conseillé pour les jeunes enfants et les enfants ne sachant pas suffisamment bien nager de porter une veste de flottaison. Malheureusement nous n'effectuons pas la location de vestes de flottaison et il est de votre responsabilité d'en fournir pour vos participants.

#### Jeux et sports!

Vous pouvez apporter vos jeux de plages, ballons, frisbee et autres articles pour pratiquer des sports sur nos terrains multisports ou sur la place. Nous effectuons également la location d'article de sports et de ballons à la boutique.

---

### RAPPEL POUR UNE SORTIE RÉUSSIE!

- Crème solaire
  - Bouteilles d'eau ou gourde
  - Chaussures de plage ou souliers d'eau
  - Chapeau ou casquette
  - Serviette de plage
  - Lunette de soleil
  - Repas et collations (pas de contenant de verre)
  - Veste de flottaison
  - Coupe-vent ou petite veste
  - Savon et shampoing
  - Longue-vue
  - Jeux de plages, ballons, etc.
  - Votre sourire
-